

BULLETIN TRIMESTRIEL du  
Syndicat National des Enseignements du  
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE  
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE  
Tél : 04 97 11 81 53  
Fax : 04 97 11 81 51  
Mel : s3nic@snes.edu  
CM Marseille Gambetta 25168640  
Périodique inscrit à la commission pari-  
taire du 3.10.2005 sous le  
n°0910S05550  
ISSN : 11529954  
Direction de la publication : A. Ipert  
Prix au n° 1 €-  
Abonnement annuel 3 €  
Imprimerie spéciale SNES



Supp. 11 au NICE-SNES n°199 de novembre  
2007  
S3 aux TZR - Nice, le 20 décembre 2007

#### SOMMAIRE

P.1/1 Pour les TZR, le SNES revendique  
P.2/4 En termes d'affectation  
P.4/4 En termes d'indemnisation  
P.4/4 En vue du mouvement 2008

#### INFO TZR N°1

La situation générale des TZR de l'académie de Nice n'a jamais été aussi préoccupante. Le SNES est à vos côtés au quotidien pour vous défendre et veiller au respect de la réglementation. Mais par définition, notre démarche syndicale consiste aussi à organiser la mobilisation collective pour l'amélioration de nos conditions de travail. C'est pourquoi, nous nous adressons à vous afin de vous inviter à participer à l'élaboration de nos revendications et les moyens d'action pour les faire aboutir.

*Julie Bagge, responsable académique TZR*

## POUR LES TZR, LE SNES REVENDIQUE

### EN TERMES D'AFFECTION (cf. I)

- de n'être affectés en zone de remplacement limitrophe que sur la base du volontariat
- de ne plus être ballottés d'une extrémité à l'autre de nos ZR
- de ne plus être affectés que dans notre discipline
- de ne plus être affectés hors notre statut de certifiés ou agrégés en LP
- de ne plus être l'objet d'intimidations de la part de l'administration
- la prise en compte de nos situations personnelles (charges de familles, soucis de santé, etc.)

### EN TERMES D'INDEMNISATION (cf. II)

- le paiement intégral de l'ISSR
- un calcul honnête des distances kilométriques pour le paiement des indemnités
- une véritable prise en compte de nos frais de déplacements

### POUR LE MOUVEMENT 2008 (cf. III)

- le maintien des bonifications TZR au mouvement intra-académique
- une meilleure information lors de la saisie des vœux de la phase d'ajustement
- une véritable transparence dans les modalités d'affectation à l'année
- des barèmes tenant compte des situations familiales pour les TZR

**Pour échanger sur nos situations respectives, préciser nos revendications, et plus globalement organiser la riposte face à la dégradation de nos conditions de travail, nous vous invitons :**

#### **À participer à nos réunions TZR :**

**à NICE**, le mercredi 16 Janvier à 14h00

(Lycée Thierry Maulnier)

**à BRIGNOLES**, le mercredi 23 janvier à 14h00

(Lycée Raynouard)

**à TOULON**, le mercredi 30 janvier à 14h00

(Lycée Rouvière)

#### **À vous inscrire au stage de formation syndicale :**

**à CUERS**, le jeudi 6 mars de 9h30 à 17h00

(Collège La Ferrage)

**à CANNES**, le vendredi 7 mars de 9h30 à 17h00

(Lycée Carnot)

*La demande d'autorisation d'absence est à déposer un mois à l'avance  
(téléchargeable sur : [http://www.nice.snes.edu/article.php3?id\\_article=12](http://www.nice.snes.edu/article.php3?id_article=12)).*

## I. EN TERMES D’AFFECTATION

### A) Les TZR dans tous leurs états !

Statistiques réalisées sur les affectations au 1<sup>er</sup> septembre 2007

disciplines	Total TZR	Total TZR rappel 2006	AM1	AM2	VAR 1 COT	VAR 1 INT	VAR 2 EST	VAR 2 OUEST
PHILO	25	30	8	7	4			6
LETTRES	123	130	28	35	12	17	15	16
LETT CLASS	17	20	5	4	4			4
ANGLAIS	100	117	27	30	7	11	9	16
ALLEMAND	31	35	8	14	6			3
ESPAGNOL	61	63	16	17	14			14
ITALIEN	33	33	11	9	8			5
RUSSE	5	4	3	0	0			2
OCCIT	4	6	2	0	1			1
H/GEO	97	87	28	25	10	10	9	15
MATHS	92	80	28	28	8	7	10	11
TECHNO	49	46	13	9	13			14
SES	16	14	2	8	2			4
PHYSIQUE	58	50	15	16	11			16
SVT	63	72	13	20	14			16
ARTS PLA	22	20	4	7	6			5
MUSIQ	31	36	5	10	7			9
ARABE	5	5	1	1	0			3
DOC	7	8	3	2	1			1
ECO-GE Adm	14	16	5	3	3			3
ECO-GE Cp	20	16	5	3	6			6
ECO-GE Com	12	11	2	3	2			5
Info Ge	4	3	2	0	0			2
Electrotech	6	18	3	1	0			2
Génies	38	16	8	12	6			12
CPE	48	52	12	12	11			13
CO-Psy	11	21	1	1	3			6
EPS	90	100	15	21	12	18	11	13
<b>TOTAUX</b>	<b>1082</b>	<b>1109</b>	<b>273</b>	<b>298</b>	<b>234</b>			<b>277</b>

#### Qui sommes-nous, combien sommes-nous ?

Comme l’an passé, nous étions environ 1000 TZR à la rentrée 2007. Ce chiffre ne diminue pas, malgré l’annonce aussi récurrente qu’irréaliste de l’administration d’en finir avec les TZR, faute d’implantation de postes fixes. En effet, peu de collègues souhaitent désormais être (ou rester) TZR : ils le sont, la plupart du temps, par défaut. Pour preuve, nous étions plus de 850 à tenter d’obtenir un poste fixe au mouvement intra-académique ! Seuls 30% ont été satisfaits (malgré la réintroduction, à la demande du SNES, de la bonification intra-académique)...

Et pendant ce temps, plus de la moitié des néo-titulaires ont été affectés sur zone de remplacement, souvent contre leur gré.

#### Où allons-nous ?

L’inégale répartition des TZR entre les différentes zones relève souvent de l’absurde : ainsi, par exemple, en mathématiques, dans la ZR Var1 côtier, les TZR ne sont que 8 (dont deux retraités en octobre !) ; autre exemple, en biochimie, tous les TZR de l’académie sont affectés sur AM2, alors que les autres zones ne sont pas pourvues !

Globalement, le problème du “calibrage” des ZR ne peut pas être plus longtemps occulté par l’administration. Le SNES demande depuis plusieurs années qu’un véritable travail d’évaluation des besoins par ZR et par discipline soit effectué.

## B) Les flux tendus, on n'en peut plus !

Statistiques réalisées sur les affectations au 1<sup>er</sup> septembre 2007

disciplines	Total TZR	total TZR affectés au 1/9	AM1	AM2	VAR 1 COT	VAR 1 INT	VAR 2 EST	VAR 2 OUEST	% de TZR affectés par rapport au total des TZR	nombre de TZR disponibles pour du remplacement
PHILO	25	16	4	7	1		4		64,00	9
LETTRES	123	77	17	26	8	10	6	10	62,60	46
LETT CLASS	17	11	3	4	1		3		64,71	6
ANGLAIS	100	80	22	28	6	9	2	13	80,00	20
ALLEMAND	31	15	4	5	5		1		48,39	16
ESPAGNOL	61	45	13	10	11		11		73,77	16
ITALIEN	33	25	8	7	6		4		75,76	8
RUSSE	5	3	2	0	0		1		60,00	2
OCCIT	4	3	1	0	1		1		75,00	1
H/GEO	97	65	16	22	8	5	4	10	67,01	32
MATHS	92	73	20	25	6	7	4	11	79,35	19
TECHNO	49	29	8	7	8		6		59,18	20
SES	16	11	1	7	0		3		68,75	5
PHYSIQUE	58	35	7	12	5		11		60,34	23
SVT	63	53	13	14	12		14		84,13	10
ARTS PLA	22	19	4	6	5		4		86,36	3
MUSIQ	31	24	5	7	7		5		77,42	7
ARABE	5	4	0	2	0		2		80,00	1
DOC	7	6	2	2	1		1		85,71	1
ECO-GE Adm	14	3	1	1	1		0		21,43	11
ECO-GE Cp	20	2	1	0	1		0		10,00	18
ECO-GE Com	12	2	0	1	0		1		16,67	10
Info Ge	4	1	0	0	0		1		25,00	3
Electrotech	6	4	2	1	0		1		66,67	2
Génies	38	14	2	5	4		3		36,84	24
CPE	48	8	2	2	3		1		16,67	40
CO-Psy	11	6	1	1	1		3		54,55	5
EPS	90	49	14	10	6	5	6	8	54,44	41
<b>TOTAUX</b>	<b>1082</b>	<b>683</b>	<b>173</b>	<b>212</b>	<b>143</b>		<b>155</b>		<b>63,12</b>	<b>399</b>

### Vous avez dit “ continuité du service public ” ?

1000 TZR, ce chiffre est très insuffisant pour satisfaire l'ensemble des besoins en remplacement. D'après les estimations du SNES, la “ masse de remplacement ” devrait s'élever à 10% de la totalité des titulaires pour les seuls remplacements courts, soit près de 1500 TZR !

Or, le tableau indique que la majeure partie des TZR sont affectés à l'année (64% en moyenne, plus de 80% dans certaines disciplines).

Il n'est guère étonnant, dans ces conditions que les TZR manquent pour effectuer les remplacements en cours d'année, et de nombreux remplacements ne sont pas assurés en mathématiques, en anglais ou en SVT.

Cela conduit l'administration à multiplier les affectations hors zone (mais aussi hors discipline et hors statut). Ainsi, certains TZR sont contraints d'effectuer des remplacements à 100 km de leur établissement de rattachement. D'une manière générale, les conditions de travail et d'exercice se dégradent considérablement : quels que soient les engagements antérieurs de l'administration, en cas de pénurie, de mauvaise gestion prévisionnelle, ou d'urgence, c'est nous qui payons les pots cassés !

## C) Des affectations en dépit du bon sens

### 1. A l'année

Statistiques réalisées sur les affectations au 1<sup>er</sup> septembre 2007

disciplines	Total TZR	total TZR affectés au 1/9	TZR affectés sur 2 établissements	% de TZR affectés sur 2 étab. par rapport aux TZR affectés	dans la même commune	% de TZR sur 2 étab. sur une seule commune par rapport aux TZR affectés	dans des communes différentes	% de TZR sur 2 étab. sur 2 communes par rapport aux TZR affectés
PHILO	25	16	8	50,00%	6	37,50%	2	12,50%
LETTRES	123	77	11	14,29%	6	7,79%	5	6,49%
LETT CLASS	17	11	1	9,09%	1	9,09%	0	0,00%
ANGLAIS	100	80	21	26,25%	9	11,25%	12	15,00%
ALLEMAND	31	15	6	40,00%	3	20,00%	3	20,00%
ESPAGNOL	61	45	24	53,33%	9	20,00%	15	33,33%
ITALIEN	33	25	12	48,00%	1	4,00%	11	44,00%
RUSSE	5	3	1	33,33%	1	33,33%	0	0,00%
OCCIT	4	3	2	66,67%	2	66,67%	0	0,00%
H/GEO	97	65	17	26,15%	6	9,23%	11	16,92%
MATHS	92	73	14	19,18%	6	8,22%	8	10,96%
TECHNO	49	29	13	44,83%	2	6,90%	11	37,93%
SES	16	11	2	18,18%	0	0,00%	2	18,18%
PHYSIQUE	58	35	10	28,57%	2	5,71%	8	22,86%
SVT	63	53	22	41,51%	7	13,21%	15	28,30%
ARTS PLA	22	19	13	68,42%	6	31,58%	7	36,84%
MUSIQ	31	24	21	87,50%	4	16,67%	17	70,83%
ARABE	5	4	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
DOC	7	6	2	33,33%	0	0,00%	2	33,33%
ECO-GE Adm	14	3	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
ECO-GE Cp	20	2	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
ECO-GE Com	12	2	1	50,00%	1	50,00%	0	0,00%
Info Ge	4	1	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Electrotech	6	4	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Génies	38	14	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
CPE	48	8	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
CO-Psy	11	7	3	42,86%	2	28,57%	1	14,29%
EPS	90	49	19	38,78%	9	19,33%	10	20,41%
<b>TOTAUX</b>	<b>1082</b>	<b>683</b>	<b>223</b>	<b>32,65%</b>	<b>83</b>	<b>12,15%</b>	<b>140</b>	<b>20,50%</b>

### Pratiquez-vous le grand écart ?

Un tiers des TZR est affecté sur deux établissements. Pratique encore marginale il y a deux ans seulement, elle se répand dans des proportions inquiétantes ; dans certaines disciplines, les TZR sur 2 établissements sont aussi nombreux que ceux qui sont affectés sur un seul (Occitan, Philosophie, Espagnol...) ! Cela implique des conditions de travail pénibles, parfois épouvantables. Qui plus est lorsque ces deux établissements ne sont pas dans la même commune, parfois à des distances très éloignées.

A ce sujet, il est déplorable qu'une grande majorité des collègues affectés sur deux établissements le soient aussi sur deux communes (140 sur 223). Ici encore, les pratiques autrefois marginales tendent à devenir la norme. En effet, nous continuons de considérer que ces affectations, non conformes au décret de 1950 (tout complément de service doit s'effectuer "dans la même commune"), sont illégales.

### 2. En courte et moyenne durée : rien ne va plus !

Les affectations prononcées à l'année dans le cadre des instances paritaires se font dans le respect du barème, en fonction de vœux formulés par le TZR. En revanche, lors des suppléances en cours d'année, ni les vœux, ni le barème, ni la situation familiale ne sont pris en compte ! Un collègue ayant trois enfants sera traité de la même façon que s'il n'en avait pas. Pire encore, un collègue ayant constitué un dossier médical au mouvement intra est souvent aussi mal traité qu'un TZR "bien portant" !

Depuis cette année, la gestion exclusivement comptable des remplacements pousse le rectorat à faire payer aux TZR le prix de la pénurie de personnels. Il n'hésite plus à affecter hors zone, sans se soucier de la distance à parcourir, alors même, parfois, que le TZR est le dernier à rester sur la zone.

Rappelons que le décret précisait que "l'accord du collègue (devait) être recherché". On en est bien loin...

Les affectations se font aussi au mépris de la qualification disciplinaire des TZR. Ainsi, trois TZR enseignant les STI se sont-ils vus confier un service de technologie en collège !  
De nombreux collègues d'éco-gestion et de STI sont affectés en lycée professionnel contre leur gré.

### 3. D'une manière générale

Nombreux sont les TZR qui se plaignent de ne pas se sentir considérés par leur hiérarchie, par les services du rectorat, d'évoluer dans un climat de suspicion. Il s'avère qu'ils sont de plus en plus soumis à des tentatives d'intimidation, qui confine parfois au harcèlement téléphonique. Auparavant, lorsqu'un collègue refusait un poste, il recevait une mise en demeure le sommant de le rejoindre. Et ce n'était qu'après une seconde mise en demeure que le collègue pouvait, éventuellement être saisi sur salaire. Cette année, la répression s'est durcie. Au moindre "refus d'affectation", les collègues ont reçu une menace de saisie sur salaire et de radiation de l'Éducation Nationale ! Vive le dialogue social !

## II. EN TERMES D'INDEMNISATION

### A) Nos ISSR spoliées

Comme nous le craignons, le rectorat, cette année, toujours dans un souci d'économie, a décidé de ne plus payer les ISSR (indemnités de sujétion spéciale remplacement) à taux plein pour les collègues effectuant leur service complet dans un établissement distinct de leur établissement de rattachement.

Rappelons au passage, qu'il y a encore quelques années, tous les TZR affectés en courte et moyenne durée, y compris sur des affectations à temps partiel, bénéficiaient du paiement de l'ISSR 7 jours/7 ! "Proratisée" aux seuls jours travaillés pour les collègues à temps incomplet depuis 2001, elle le sera dorénavant pour tous !

Cette nouvelle régression est inacceptable : alors que le rectorat ne nous a jamais fait autant "voyager" dans l'académie, il réduit nos indemnités !

### B) Je vais au collège "à vol d'oiseau" !

Par ailleurs, le rectorat doit absolument revoir son mode de calcul des distances kilométriques entre établissements pour le paiement des indemnités. Vous êtes-vous demandé pourquoi, alors que le compteur de votre voiture affiche 30 km, confirmés par "via-michelin", le "distancier" du rectorat ne vous accorde que 22 km ? En fait, il semble qu'il se contente souvent d'une distance à vol d'oiseau !

### C) Le privilège de "voyager" sans être défrayé.

Connaissez-vous beaucoup de salariés du privé qui accepteraient de faire de tels trajets sans être indemnisés de leurs frais de déplacement ? Pour beaucoup, l'affectation a eu lieu avant la rentrée scolaire. Cela n'empêche pas qu'elle se trouve parfois très éloignée de l'établissement de rattachement. Pourtant ils n'ont pas droit à l'ISSR. Nous demandons une véritable prise en compte de nos frais de déplacements, y compris dans le cadre d'affectations annuelles, qui, en période de dégringolade de notre pouvoir d'achat grèvent considérablement nos budgets.

## III. EN VUE DU MOUVEMENT 2008

### A) Préserver les bonifications au mouvement intra

Les bonifications TZR ont été supprimées, comme annoncé, au mouvement interacadémique. Il faut impérativement qu'au mouvement intra, les bonifications dont le SNES a obtenu le rétablissement l'an passé, soient maintenues.

### B) Préparer la phase d'ajustement (affectations annuelles des TZR)

Nous avons droit à une meilleure information de la part de l'administration lors de la saisie des vœux. Dès l'ouverture des serveurs, elle devrait nous garantir une véritable transparence sur les modalités d'affectation (interprétation des vœux larges, modalités d'extension, possibilité de demander des suppléances de courte durée...)

Par ailleurs, compte tenu de la flexibilité croissante qui nous est imposée, et de la taille des ZR, il doit être mis un terme au scandale de la non-prise en compte des bonifications familiales !

**Cette analyse non exhaustive de la situation a pour but de vous informer, mais surtout de vous convaincre, si besoin était, que la mobilisation de tous est requise. Faites passer l'information autour de vous, venez nombreux, notre sort est encore entre nos mains !**

